



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-014-2022-08

PUBLIÉ LE 4 AOÛT 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service accompagnement et pilotage

IDF-2022-08-01-00016 - Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0748 du 1er août 2022 modifiant l'arrêté n° 2018-1547 du 27 novembre 2018 portant désignation des membres de la Commission territoriale des sanctions administratives d'Île-de-France (4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-08-01-00016

Arrêté n° DRIEAT-IDF-2022-0748 du 1er août
2022 modifiant l'arrêté n° 2018-1547 du 27
novembre 2018 portant désignation des
membres de la Commission territoriale des
sanctions administratives d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

ARRÊTE – DRIEAT – IDF 2022 - 0748

modifiant l'arrêté n° 2018-1547 du 27 novembre 2018 portant désignation des membres de la
Commission territoriale des sanctions administratives d'Île-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route, et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;

Vu le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route ;

Vu le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus, et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 ;

Vu le code des transports, notamment sa troisième partie, et en particulier ses articles L. 1452-1, L. 3113-1, L. 3211-1 et L. 3452-1 à L. 3452-5-2

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2018-1547 du 27 novembre 2018 modifié, portant désignation des membres de la commission territoriale des sanctions administratives ;

Vu la proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

ARRETE

Article 1 :

A l'article 2 de l'arrêté 2018-1547 du 27 novembre 2018, à la section Représentants des entreprises de transport, représentant TLF Île-de-France, les mots :

« Suppléant : Monsieur Jean-Claude AMSLER ».

sont supprimés et remplacés par :

« Suppléant : Monsieur Patrick SIMON ».

Article 2 :

A l'article 2 de l'arrêté 2018-1547 du 27 novembre 2018, à la section Représentants des entreprises de transport, les mots :

« Titulaire : Monsieur Gérard ENEL, représentant l'OTRE Île-de-France »

« Suppléant : Monsieur Laurent GALLE »

sont supprimés et remplacés par :

« Titulaire : Monsieur Laurent GALLE, représentant l'OTRE Île-de-France »

« Suppléante : Madame Sabiha LADJAL ».

Article 3 :

A l'article 2 de l'arrêté 2018-1547 du 27 novembre 2018, à la section Représentants des entreprises de transport, représentant l'OTRE Île-de-France les mots :

« Suppléante : Madame Valérie MAURIOS ».

sont supprimés et remplacés par :

« Suppléant : Monsieur Khalid BRAIJA ».

Article 4 :

A l'article 2 de l'arrêté 2018-1547 du 27 novembre 2018, à la section Représentants des salariés, les mots :

« Titulaire : Monsieur Mohamed ZGHONDA, représentant l'union régionale FO d'Île-de-France, »

« Suppléant : Monsieur Patrice CLOS »

sont supprimés et remplacés par :

« Titulaire : Monsieur Jalil MELAN, représentant l'union régionale FO d'Île-de-France »

« Suppléant : Monsieur BEN EL AROUA ».

Article 4 :

A l'article 2 de l'arrêté 2018-1547 du 27 novembre 2018, à la section Représentants des salariés, les mots :

« Titulaire : Monsieur Jean-Michel VANDERHAEGEN, représentant la Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT »

« Suppléant : Monsieur Claude DI ZAZZO »

sont supprimés et remplacés par :

« Titulaire : Monsieur Mohamed SAÏDOUNI, représentant la Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT »

« Suppléant : Monsieur Arthur DE ARAUJO ».

Article 5 :

A l'article 2 de l'arrêté 2018-1547 du 27 novembre 2018, à la section Représentants des usagers, les mots :

« Titulaire : Monsieur Christian ROSE, représentant l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF) »

« Suppléant : Monsieur Ludovic DYEVIÈRE »

sont supprimés et remplacés par :

« Titulaire : Monsieur Jean-Yves OLLIVIER, représentant l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF) »

« Suppléante : Madame Valérie CORNET ».

Article 6 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture d'Île-de-France, et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris le 01 août 2022

Le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris

signé

Marc Guillaume

